



# nendazpanorama

n° 85 ■ avril 2004

## au sommaire

### L'état civil transféré à Conthey

page 2

Réorganisé sur le plan cantonal l'état civil valaisan est désormais regroupé en 15 arrondissements. Le bureau de Nendaz a fermé ses portes le 31 mars. Nouvelles coordonnées pour le public, bref historique des 128 ans d'existence de l'état civil de Nendaz et interview de Jacques Bornet.

### Quelques décisions du Conseil...

page 5

... accompagnées d'un compte rendu de l'assemblée primaire du 18 mars 2004. En avant-première, la publication du plan de scolarité 2004/2005.

### La dette communale

page 7

La commission «administration générale et finances» présente l'endettement communal sous divers angles. Un paramètre parmi d'autres qui démontre l'amélioration constante de nos finances publiques.

### 1904: il y a cent ans...

page 10

Ce deuxième article de la série rappelle ce qui fut un évènement majeur de l'année 1904: l'incendie du village de Clèbes. Au lendemain du 8 août seules subsistent quelques granges à l'écart.

### Spectacle des écoles

page 12

Du jeudi 22 au dimanche 25 avril 2004, à la salle de la Biolette, à Basse-Nendaz. «Le géant aux chaussettes rouges».

Nendaz Panorama  
Edité par la Commune de Nendaz  
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz  
Couverture: «Clèbes», photo SG.

## éditorial

par Francis Dumas, président

Cette année 2004 marque la fin de la législature actuelle et, par conséquent, sonne l'heure du traditionnel «bilan politique».

Ce numéro du Nendaz Panorama vous donne un aperçu de ce qui a été fait au niveau des finances durant ces dernières années, une vision objective des résultats obtenus ainsi qu'une idée précise de l'ampleur de la tâche, pour le passé comme pour l'avenir.

Avant-hier marquait la phase de construction de nos équipements communaux, la sortie pour notre commune d'un «Moyen âge» économique à la force du poignet et par l'utilisation importante des moyens financiers.

Hier, nous avons connu la période de consolidation où l'esprit était à l'économie, dictée par les nouvelles visions financières du «new public management» et par ce qu'il faut bien appeler les restrictions volontaires des établissements de crédit, échaudés souvent par des pertes gigantesques essuyées auprès de collectivités publiques autrefois solvables et courtisées.

Aujourd'hui et malgré la reconnaissance que nous devons aux décideurs de l'époque qui ont pris en marche le train

du développement et de la modernité, votre conseil communal a la tâche

ingrate d'assumer la phase d'amortissement, voire même de remboursement total de notre découvert. Signe des temps, les lois en la matière deviennent de plus en plus contraignantes et la marge de manœuvre bien plus étroite. Même si le succès est au rendez-vous après les efforts entrepris ces dernières années il n'est pas question cependant de relâcher un seul instant la vigilance, seule garante de l'avenir financier de notre commune.

Et pourtant, les tentations ne manquent pas. Les projets foisonnent, les nécessités d'investissements nouveaux sont légion et chacun d'entre nous verrait d'un bon œil tel ou tel projet se réaliser. Mais il faut malgré tout savoir raison garder et ne pas s'aventurer sur des chemins escarpés parsemés d'embûches. Gardons à l'esprit que nous nous devons de transmettre aux générations futures un bilan sain, garant d'une prospérité à long terme et d'une sérénité nécessaire à une bonne gestion des deniers publics.

Tels sont mes soucis pour l'heure et mes ambitions pour le futur au service de la communauté nendette.



## réorganisation de l'état civil

Par décision du 23 mai 2001 le Conseil d'Etat valaisan procédait à une réorganisation générale de l'état civil, notamment en cantonalisant la fonction et en regroupant sa gestion en une quinzaine d'arrondissements. A terme dès lors les bureaux d'état civil communaux étaient appelés à disparaître.

Le 3 juillet 2002 ce même Conseil d'Etat fixait le domiciliation des quinze arrondissements: le district de Conthey en est un, avec siège à Conthey. Enfin, il y a un peu plus d'un mois l'autorité cantonale arrêta la date de transfert de l'état civil de Nendaz à l'arrondissement de Conthey:

le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Désormais pour toutes les démarches en relation avec l'état civil nous vous invitons à vous adresser à:

- M. Christophe Evéquoz, officier d'état-civil.

- Bureau:  
Route de Savoie 54  
1975 Saint-Séverin  
(bureaux communaux de Conthey).

- Téléphone: 027 345 45 47  
Fax: 027 345 45 57

- Horaire: de 8h30 à 11h30  
(ouverture au public)  
reçoit sur rendez-vous  
l'après-midi.

Nous laissons à chacun le soin d'en prendre acte.

L'administration communale



Le bureau d'état civil tel que les habitants de Nendaz l'ont vu lors de la journée de visite du nouveau bâtiment communal, le 6 avril 1980.

## Il n'y a plus «d'état civil» à Nendaz

par Simon Germanier

L'avis publié sur la colonne de gauche de cette page est explicite: il n'y a désormais plus de bureau d'état civil à Nendaz celui-ci ayant été transféré à Conthey. On peut le regretter certes, c'est une parcelle de plus de proximité administrative qui s'en va; ou au contraire l'apprécier si l'on raisonne en terme d'économie de moyens et de rationalisation. C'est selon. La faute à l'informatique qui vient de s'emparer de ce domaine-là aussi. Car désormais le célèbre «registre des familles» local laisse la place à «Infostar» centralisé sur le plan national.

Au-delà de la perte d'un emploi (à temps partiel il est vrai) Nendaz perd un peu de ses états... d'âme. Ce qui suit le démontre.

### De 1876 à 2004

C'est la Constitution Valaisanne de 1875 qui instaure l'état civil laïc. Auparavant on se contentait des registres paroissiaux qui annotaient avec soin, longtemps en latin, les naissances, les mariages, les décès. Sauf que les dates retenues étaient celles des sacrements plutôt que des événements. Proximité obligeant les bureaux d'état civil nouveaux s'installaient alors dans les communes.

A Nendaz le premier officier d'état civil est Jean-Joseph Délèze, de Haute-Nendaz; les premières annotations dans les registres de base (naissances, mariages, décès)

sont datées de 1876. Le registre des familles est plus tardif. Il a été mis en oeuvre en 1929 par Jules Bornet, de Beuson et poursuivi par ses successeurs. On y devine le cheminement fait dans les villages de l'époque pour les relevés, l'ordre des familles dans les livres correspondant au parcours du recenseur.

En 1922 l'état civil de Veysonnaz est détaché de celui de Nendaz pour élire domicile dans sa commune. Une situation qui, formellement, dure même si, depuis 1986, l'officier d'état civil de Veysonnaz redevient celui de Nendaz.

En décembre 1941 le Conseil communal demande la tenue d'un registre des bourgeois et confie la tâche à Jules Bornet une fois encore. Dès lors ce nouveau registre et celui des familles sont pratiquement des frères jumeaux. On utilisera judicieusement ce doublon pour satisfaire aux normes de sécurité, les deux documents n'étant pas rangés sous le même toit.

La mission elle-même des 6 officiers d'état civil successifs n'a pas beaucoup évolué pendant les 128 ans d'existence de l'office. Les changements signalés sont dus à l'évolution de la législation spécifique (droit de cité, régime matrimonial, naturalisation, etc.) et un peu à l'évolution technique (registres manuscrits, puis fiches dactylographiées depuis 1990, informatique aujourd'hui).



Jules et Antoine Bornet (assis).

Les premiers bureaux d'état civil connus se trouvaient au rez de l'ancienne école de Basse-Nendaz, en face «de la prison» (ceux qui ont fréquenté cette école connaissent l'expression) puis dans le bâtiment qui abritait l'ancienne Poste de Basse-Nendaz. Le bureau prit ensuite domicile chez l'officier d'état civil de l'époque, M. Dyonis Bornet; avant de revenir au sous-sol de l'actuel bureau communal en 1980.

Autre mesure de l'évolution: le budget communal consacré à l'état-civil

#### Les officiers d'état civil de Nendaz

1876 - 1890  
Jean-Joseph Délèze, Haute-Nendaz

1890 - 1916  
Jules Délèze, Basse-Nendaz

1916 - 1917  
Antoine Bornet, Beuson

1917 - 1954  
Jules Bornet, Beuson

1954 - 1978  
Dyonis Bornet, Basse-Nendaz

1978 - 2004  
Jacques Bornet, Haute-Nendaz

#### Les officiers d'état civil de Veysonnaz

1922 - 1958  
Joseph-Emmanuel Bonvin, Veysonnaz

1959 - 1986  
Cyrille Fournier, Veysonnaz

1986 - 2004  
Jacques Bornet, Haute-Nendaz

(salaires et frais généraux confondus): celui de 1879 y consacrait Fr. 320.-; celui de 2003 Fr. 37'000.-.

Jacques Bornet est le dernier officier d'état civil à avoir exercé au bureau de Nendaz. Nous l'avons rencontré peu avant la fin de son mandat.



Dyonis Bornet.



Jacques Bornet.

## interview

**Nendaz Panorama:** Jacques, quel a été l'aspect le plus intéressant de ton travail?

**Jacques Bornet:** (sans hésiter)  
*Le contact avec les gens. Un contact empreint de tous les états d'âme d'ailleurs, du plus festif lors des mariages au plus tragique lors des décès par exemples. Avec des sentiments parfois amplifiés lorsque cela concerne ceux qui nous sont proches.*

**NP:** 26 ans de carrière, cela fait combien de mariages célébrés?

**JB:** *Un millier, à quelques-uns près. L'autre jour un citoyen qui me posait la même question m'a rétorqué, la réponse connue, qu'avec un tel palmarès il n'y aurait pas de place pour moi au paradis (rires). Blague mise à part, j'ai eu beaucoup de plaisir à offrir aux intéressés le prix de leur mariage,*

*puisque je n'ai jamais encaissé ces coûts.*

**NP:** Lors des célébrations de mariages certains ont remarqué que tu laissais la porte de ton bureau entrouverte. C'est curieux?

**JB:** *Pas du tout, c'est volontairement. Notre façon à nous officiers d'état-civil, de marquer le fait que le mariage est un acte public.*

**NP:** Le public a donc accès?

**JB:** *Oui, bien sûr, s'il le souhaite.*

**NP:** Un millier de mariages doivent bien laisser l'un ou l'autre souvenir anecdotique?

**JB:** *Oui, beaucoup. Il m'en vient deux comme cela. Le premier date du temps où j'officialisais, tout frais nommé, comme assistant de mon père Dyonis. Un des*

*témoins s'est présenté... à pieds nus, c'était l'époque de la vague hippie. J'ai guetté la réaction de mon père qui n'a rien remarqué jusqu'à ce que le mariage quitte la salle. C'était trop tard. Le deuxième est assez récent. J'attendais, c'était convenu, cinq ou six personnes invitées (la salle dispose de 8 chaises et l'on peut en ajouter quelques-unes en cas de besoin). Il en vint... près de 150, dont une trentaine habillées en Père Noël. Il y eut une ambiance fantastique dans tout le bâtiment communal.*

**NP:** Puisqu'on parle statistique, combien de naissances?

**JB:** *Pas beaucoup, mais il faut savoir que la naissance est attestée par l'Office d'Etat civil du lieu où elle se passe. Aujourd'hui on naît beaucoup dans les hôpitaux et peu à domicile.*

La dernière naissance enregistrée à Nendaz date de 1999 et l'avant-dernière de 1996.

NP: Et les décès?

JB: *Même principe mais par contre l'acte de décès demeure travail courant. J'en ai dressé près de cinq cents, souvent des samedi et dimanche. C'est une mission difficile que de certifier le décès de gens qui nous sont quelquefois parfaitement inconnus.*

NP: Cela arrive?

JB: *Plus souvent qu'on le croit. Le tourisme nous vaut le décès sur Nendaz de personnes étrangères. A titre d'exemple chacun se souvient de l'accident des hélicoptères à Beuson; sept personnes de nationalité indienne y ont perdu la vie. Dans ces cas là l'établissement des actes officiels nécessite des démarches inhabituelles, vous imaginez. Le tout avec des contraintes de délais puisque les actes en question sont indispensables pour permettre le rapatriement des corps.*

NP: Jacques, revenons à l'état civil nendard. Il a été tenu par quatre générations de Bornet. Y a-t-il une explication?

JB: *Je pense en avoir une, sauf pour mon arrière grand-père Antoine. Il a exercé moins d'un an et je n'ai jamais su grand-chose sur les raisons de ce bref passage aux registres. Mon grand-père Jules était enseignant à une époque où la scolarité n'était pas longue; l'autorité d'alors confiait fréquemment les tâches publiques subalternes aux instituteurs. Je pense que c'est lui qui a inoculé le virus à la famille. Il portait un très grand intérêt à sa mission et se faisait aider parfois par son fils Dyonis, lui aussi instituteur. Qui lui a succédé presque naturellement dirais-je. Même processus ensuite pour ce qui me concerne. Ce phénomène peut paraître inhabituel aujourd'hui mais il s'explique bien: mis à part de brèves périodes dans la première partie du 20<sup>e</sup> siècle l'officier d'état civil ne disposait pas de substitut, d'où la quasi obligation de disposer lui-même d'un remplaçant*

*de confiance en cas de nécessité. Remplaçant formé, le moment venu.*

NP: Que va devenir le dernier officier d'état civil de Nendaz et de Veysonnaz?

JB: *Il va se concentrer sur ses autres activités. Et puis la retraite n'est pas bien loin. Mais je trouve tout de même dommage que l'autorité communale ne se soit pas battue pour conserver un poste de travail dans un arrondissement qui aurait compris, outre Nendaz, des communes comme Veysonnaz, les Agettes et pourquoi pas Iséables.*

NP: Merci Jacques et bonne continuation.

*Pour conclure cet article nous adressons à Jacques Bornet, au nom de l'administration communale, toute sa reconnaissance et ses vifs remerciements pour les précieux services rendus à la collectivité. Que les contacts noués, les liens tissés avec les Nendards, lui soient profitables pour agrémente la suite de sa carrière professionnelle et, demain, sa retraite.*

## Nouvel agent local AVS

Depuis avril 2002 la fonction d'agent local AVS est intégrée à l'administration communale. M. Martial Glassey, employé communal par ailleurs, a poursuivi sa mission sans changement malgré ce statut modifié. Dernièrement celui-ci a manifesté le vœu d'être libéré de cette tâche.

Le Conseil communal a décidé de transférer ce poste auprès du service social, mieux adapté au niveau de l'organigramme interne. Après quoi il a désigné



### M. Pascal Praz

né en 1974, domicilié à Basse-Nendaz,

secrétaire-comptable du service social, en qualité de nouvel agent local AVS. Les bureaux de l'agence AVS sont situés à la réception du Foyer Ma Vallée à Basse-Nendaz et les guichets sont ouverts:  
**le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00**  
**le mardi de 14h00 à 19h00.**

De même, l'agence AVS est atteignable au n° de téléphone 027 289 57 00 durant ces horaires.

Fax 027 289 57 01  
E-mail: social@nendaz.org



Le centre scolaire de Haute-Nendaz en cours d'agrandissement.

## les décisions du conseil communal

prises en ce début 2004

### Adjudications de travaux

- Deuxième lot des travaux d'agrandissement du centre scolaire de Haute-Nendaz (Fr. 450'000.-).
- Construction d'un collecteur d'égouts au Terry/Beuson (Fr. 36'000.-).

### Approbation de projets de travaux

- Approbation de l'étude structurale et géomécanique, ainsi que des mesures à prendre, pour résoudre la problématique du danger de chutes de pierres provenant des falaises de Brignon.
- Approbation de l'étude de la carte des dangers et des mesures à prendre au sujet de la zone de glissement de terrains de la Maretse, à Brignon.

### Octroi ponctuel d'aide financière

- Octroi d'une participation et conclusion d'un contrat de location de 10 ans avec la paroisse pour permettre des travaux d'amélioration de l'ancienne cure de Haute-Nendaz abritant des locaux utilisés par les écoles.

### Environnement

- Autorisation accordée à la Ville de Sion de raccorder les eaux usées de sa zone à construire d'Aproz sur le réseau de Nendaz, avec arrêt des dispositions financières y relatives.
- Adhésion à un groupement de communes du Valais central pour régler le problème de la collecte et du traitement des déchets spéciaux des



Correction de la route Sion-Nendaz, tronçon ouest de Basse-Nendaz.



Agrandissement école de Haute-Nendaz.

ménages (peintures, solvants, pesticides, médicaments, etc.).

### Autres décisions

- Approbation d'un projet de règlement relatif à la perception d'une taxe de promotion touristique (cet objet devra être soumis au verdict de l'assemblée primaire avant de pouvoir être mis en vigueur).
- Approbation des comptes 2002/2003 et du budget 2003/2004 de la Société de Développement de Nendaz.
- Adoption des budgets 2004 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, qui ont été lus à l'assemblée primaire le 18 mars 2004.
- Adoption du plan de scolarité 2004-2005 (voir encadré en page suivante).

# plan de scolarité 2004/2005 de la commune de Nendaz

**Ouverture des classes**  
Jeudi 19 août 2004

**Clôture des classes**  
Vendredi 24 juin 2005

## Vacances et congés

**AUTOMNE:**  
du mercredi 13 octobre 2004, à midi  
au lundi 25 octobre 2004, au matin

**NOËL:**  
du jeudi 23 décembre 2004, au soir  
au jeudi 6 janvier 2005, au matin

**CARNAVAL:**  
du vendredi 4 février 2005, au soir  
au lundi 14 février 2005, au matin

**PÂQUES:**  
du jeudi 24 mars 2005, au soir  
au lundi 4 avril 2005, au matin

**ASCENSION:**  
du vendredi 29 avril 2005, au soir  
au lundi 9 mai 2005, au matin

**PENTECÔTE:** lundi 16 mai 2005

Vous trouverez les informations habituelles concernant la scolarité 2004/2005 dans notre édition du mois de juillet 2004.

## Assemblée primaire du 18 mars 2004

Le président de la commune ouvre l'assemblée à 20 heures précise; il y a 42 personnes dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation à Basse-Nendaz.

Fait inhabituel un citoyen demande l'annulation de l'assemblée pour vice de forme. Le président explique un point de vue contraire et refuse d'entrer en matière.

L'assemblée se déroule ensuite selon l'ordre du jour.

1. Elle accepte le procès-verbal de la dernière séance (16.6.2003).
2. Elle entend lecture du budget 2004 de la Bourgeoisie, budget qui n'appelle aucune question.
3. Elle entend lecture du budget 2004 de la Municipalité, budget qui n'appelle aucune question.
4. Elle accepte, à l'unanimité, la nomination de M. Nicolas Fournier, Brignon, comme membre de la commission «bourgeoisie et forêts» (en remplacement de M. Nestor Maret, Aproz, démissionnaire).

5. Elle accepte, à l'unanimité, la modification de l'article du règlement de police relatif au délai d'obligation de fauchage des prés qui a la teneur suivante (nouvelle):

### Article 1

Les prés situés dans les villages et leurs abords immédiats, sur la commune de Nendaz, doivent être fauchés pour le 31 juillet de chaque année; pour le 15 août dans la région des mayens. Cet article s'applique également aux terres non cultivées.

6. Elle accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement communal pour les manifestations publiques (dont le texte intégral a été distribué à tous les ménages à deux reprises).
7. Dans les «divers» elle entend la question d'un citoyen et la réponse du président au sujet de la limitation de vitesse sur la route des Ecluses à Haute-Nendaz et du problème de sécurité y relatif.

L'assemblée est levée à 21h05. ■

VENDREDI 16 AVRIL 2004, À 20H00  
À LA SALLE DU CENTRE SPORTIF DE HAUTE-NENDAZ

## Conférence Sarah Marquis: «L'Australie, 14'000 km à pied»

Née le 20 juin 1972, Sarah Marquis, jurassienne domiciliée à Verbier (VS), ne reste jamais longtemps en place: depuis sa traversée de l'Anatolie (l'immense plateau turc) à cheval, elle enchaîne les expéditions à pied comme d'autres les tentatives d'arrêter de fumer: en Australie (déjà), en Patagonie ou en Nouvelle-Zélande, entre autres. Pendant l'été 2000, elle traverse les Etats-Unis du nord au sud en 4 mois et 6 jours, sans assistance.

Mais son plus grand défi, réalisé, est néanmoins l'épreuve qu'elle a affronté dernièrement en Australie. Une marche solitaire de 14'000 km dans l'environnement sauvage du bush australien sur une durée de 17 mois. La préparation fut longue et minutieuse: entraînement physique, organisation logistique, recherche de sponsors, ...

Une aventure extraordinaire qui s'apparente plus à un exercice de survie qu'à du trekking. Comme unique bagage, Sarah emporte son sac à dos. Ses menus quotidiens se limitent aux produits de sa chasse ... Dans son sac, la marcheuse dispose de différents pièges pour capturer insectes, volatiles ou serpents.

Pour l'eau, elle use de plusieurs techniques de l'armée américaine: variations thermiques... etc.

S.A.C.



# la commission «administration générale et finances»

## COMPOSITION

**PRÉSIDENT:** Francis Dumas, président de la commune, Baar  
**MEMBRES:** Michel Fournier, conseiller communal, Cor  
Frédéric Bernet, Haute-Nendaz  
Pierre-André Charbonnet, Basse-Nendaz  
Patrick Crettenand, Aproz  
Annette Fournier, Brignon  
Christian Fournier, Basse-Nendaz  
Christian Glassey, Aproz  
Jean-Pierre Loye, Brignon  
**SECRÉTAIRE:** Simon Germanier, Basse-Nendaz

La commission a pour attributions deux grandes catégories de dossiers:

- l'administration générale, c'est-à-dire l'organisation administrative, la gestion du personnel, l'informatique, le contentieux, les votations et élections, les archives, l'information...
- les finances, c'est-à-dire la comptabilité générale (budgets et comptes), la fiscalité et parafiscalité, la gestion des biens, des titres et des dettes, le contrôle financier en général.

La commission constitue aussi en son sein des groupes de travail spécifiques pour le suivi ou l'étude des dossiers les plus lourds. Ces groupes peuvent avoir un caractère permanent, comme celui chargé de la préparation annuelle du budget, ou un caractère temporaire comme celui qui a procédé à la rédaction et aux calculs tarifaires du futur règlement relatif à la taxe de promotion touristique.

La commission au complet se réunit une dizaine de fois par an en moyenne; les groupes de travail se réunissent au rythme des nécessités.

L'endettement est un paramètre financier dont on parle peu. Il est pourtant une composante essentielle des bilans, tant pour les collectivités, pour les sociétés que pour les individus.

L'endettement communal a été et demeure une des préoccupations principales de notre commission. Il est jugé important certes mais il est maîtrisé et, depuis quelques années, très nettement orienté à la baisse. De tous les indicateurs d'améliorations de nos finances

communales il est peut-être le plus révélateur. C'est pourquoi il vaut la peine de prêter au sujet quelques minutes d'attention; elles contribueront à modifier une image devenue caricaturale. L'endettement public est pour beaucoup une notion compliquée et technique. Nous nous efforçons dans cet article de demeurer le plus simple possible. Les spécialistes pourront toujours compléter leur analyse en se référant directement aux comptes communaux régulièrement édités et distribués.

## Evolution dans le temps

Le graphique n°1 que nous présentons en pied de page résume l'évolution de l'endettement brut et net entre 1975 et 2002.

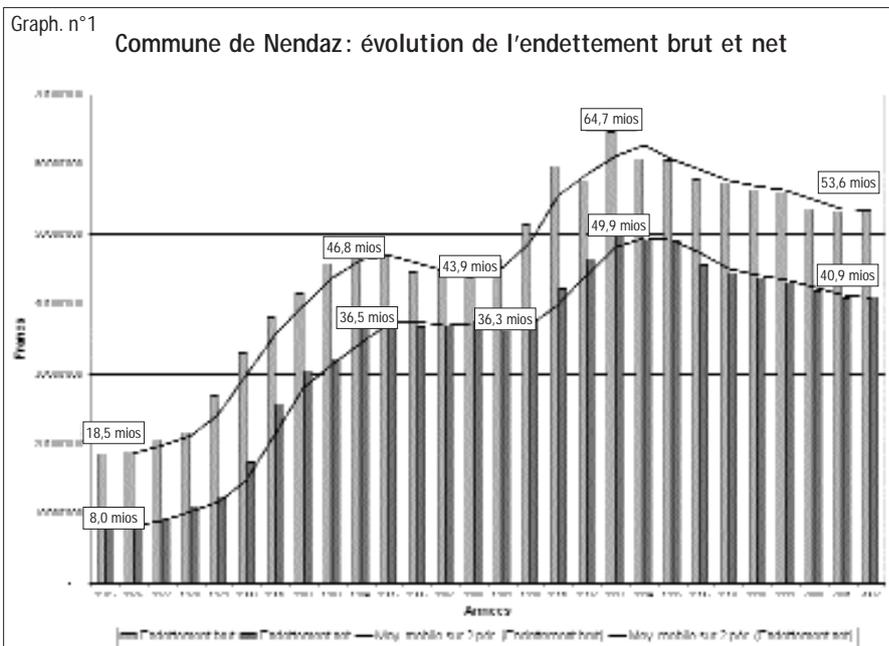
Quelques explications générales sont nécessaires.

- Entre 1975 et 1985 la commune a entrepris un vaste programme d'investissement. C'est la période où tous les principaux équipements publics sont mis à jour. C'est aussi l'origine d'une grande partie de l'endettement communal.

- Entre 1986 et 1989 le frein à l'endettement est actionné; une volonté politique d'équilibre budgétaire produit ses premiers fruits, la situation est maîtrisée.
- 1990 est une année de sinistre mémoire: le milieu de février connaît 3 jours de pluie diluvienne qui ravage quasi tout le territoire; 15 jours plus tard l'ouragan Viviane arrache nos forêts et décoiffe nos maisons. Les intempéries.
- Intempéries dont la facture est payée entre 1991 et 1993. L'impact sur l'endettement est à la

## l'endettement communal

par la commission «administration générale et finances»



hauteur de la violence des éléments. Précisons aussi que 1993 est l'année de fondation de SEIC SA, société dans laquelle Nendaz a souscrit au capital à hauteur de 3 millions.

Mais ce fait n'a un impact que sur l'endettement brut, la mise de fonds étant compensée par un lot d'actions correspondant.

- Depuis 1994 la courbe du graphique démontre le volontarisme politique de notre commission et du Conseil communal de réduire l'endettement pour le ramener dans une proportion plus raisonnable.

### Comparativement

La comparaison est un bon moyen de mesure pour évaluer une situation. Nendaz a un endettement supérieur à l'endettement moyen de toutes les communes valaisannes réunies. Mais ceci ne sera bientôt plus le cas

car Nendaz amortit davantage que les autres communes. Le graphique n°2 qui suit démontre bien ce phénomène. Il compare la dette moyenne par habitant.

Tentons une autre comparaison encore, interne à Nendaz et prenant en compte un critère de proportionnalité cette fois: la part des recettes fiscales qu'il faut prélever pour le paiement des intérêts des dettes. Comme les autres, la ligne graphique qui en découle montre bien l'évolution positive dans le temps. Entre 1991 et 2002 cette part s'est réduite de 29,38% à 13,03% (voir graphique n°3).

### Composition de l'endettement

Les comptes annuels présentent l'endettement de manière précise mais succincte au passif du bilan. Une fois n'est pas coutume nous le

présentons ici de manière détaillée (voir sur page 9). Il faut savoir que depuis le début des années 90 la dette communale est en presque totalité composée de tranches d'emprunts à terme et à taux fixes, renouvelables selon un échéancier équilibré dans la durée. La situation présentée ici est celle qui prévaut au 30 mars 2004.

### Perspectives

Si la situation de notre endettement est en bonne voie d'amélioration qu'en est-il de l'avenir?

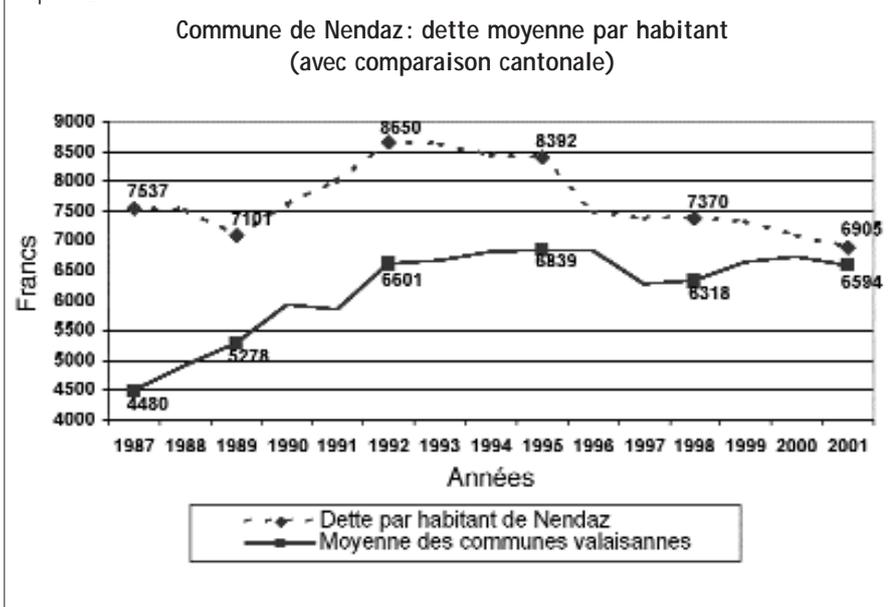
Disons d'emblée que la volonté politique, tant de la commission que du Conseil, est à la persévérance sur cette voie. D'autant que le choix en la matière ne nous sera pas laissé. Pour deux raisons au moins.

- La nouvelle loi sur le régime communal entrera en vigueur cette année encore vraisemblablement. Elle n'autorisera plus de «découvert au bilan». Or Nendaz a, justement, un important découvert (18 1/2 millions au 31.12.2002), qu'il faudra faire disparaître dans un délai de 10 ans. La réduction de l'endettement est le principal moyen d'action.
- Actuellement l'obtention de nouveaux crédits bancaires par les communes relève d'une quasi impossibilité; ou alors à des conditions totalement dissuasives en matière de taux d'intérêt et d'amortissement.

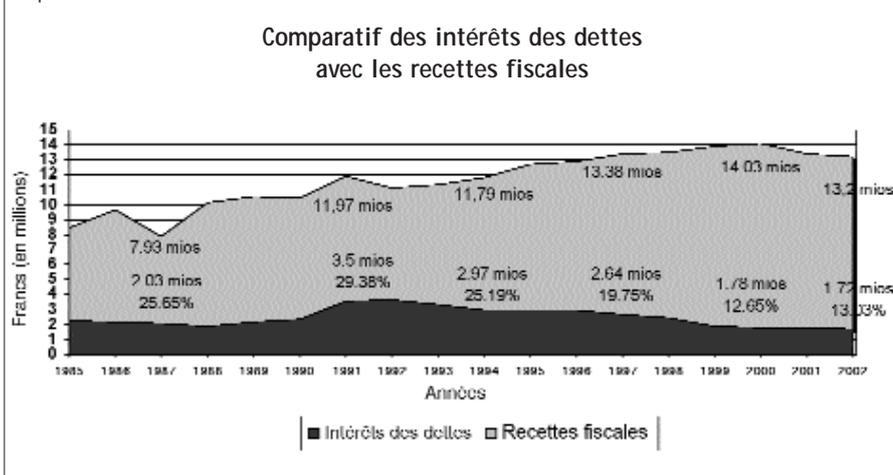
Deux verrous qui orientent l'avenir et attisent les soucis de notre commission parce que l'horizon financier est porteur de quelques gros nuages. De lourds investissements en effet attendent la commune, comme la reconstruction de la STEP par exemple, ou comme la mise en œuvre du plan d'aménagement qui va rendre obligatoire l'équipement des zones qui ne le sont pas ou pas totalement. Tout ceci va imposer une redéfinition fondamentale de la politique financière communale. Ce sera l'ouvrage prioritaire de la prochaine législature.

Dans un prochain article nous présenterons les principaux axes sur lesquels il y aura choix à faire, donc décisions à prendre

Graph. n°2



Graph. n°3



## Détail de l'endettement communal au 30.3.2004

| BANQUE/COMPTE/DURÉE                             | ECHÉANCE                     | CAPITAL<br>OU LIMITE<br>DE CRÉDIT | TAUX<br>D'INTÉRÊT | MONTANT<br>DES INTÉRÊTS<br>ANNUELS | MONTANT DES<br>AMORTISSEMENTS<br>CONTRACTUELS | CHARGE<br>FINANCIÈRE<br>ANNUELLE |
|---|------------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>BANQUE CANTONALE DU VALAIS</b>               |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Compte courant                                  |                              |                                   | 5%                | 5'000                              |   | 5'000                            |
| BCV 1998-2008                                   | 30 juin 2008                 | 2'000'000                         | 4.312%            | 86'240                             | 500'000                                       | 586'240                          |
| BCV 1998-2007                                   | 30 juin 2007                 | 5'000'000                         | 4.187%            | 209'350                            |   | 209'350                          |
| BCV 1998-2006                                   | 30 juin 2006                 | 4'892'228                         | 4.0625%           | 198'722                            |   | 198'722                          |
| BCV 2001-2005                                   | 26 juillet 2005              | 910'000                           | 4.525%            | 41'178                             | 30'000  | 71'178                           |
| Prêt fixe «FMV»                                 |                              | 108'601                           | 4.125%            | 4'480                              | 33'720  | 38'200                           |
| Sous total                                      |                              | 12'910'829                        |                   | 544'970                            | 563'720                                       | 1'108'690                        |
| <b>UNION DE BANQUES SUISSES</b>                 |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Compte courant                                  |                              |                                   | 4.75%             |                                    |   |                                  |
| Consolidé 2002-2004                             | 1 <sup>er</sup> juillet 2004 | 1'775'000                         | 3.35%             | 59'463                             | 100'000                                       | 159'463                          |
| Consolidé 2002-2008                             | 20 novembre 2008             | 1'757'500                         | 2.95%             | 51'846                             | 92'500  | 144'346                          |
| Sous total                                      |                              | 3'532'500                         |                   | 111'309                            | 192'500                                       | 303'809                          |
| <b>CREDIT SUISSE</b>                            |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Consolidé 2001-2011                             | 17 juin 2011                 | 970'000                           | 4.35%             | 42'195                             | 30'000  | 72'195                           |
| Consolidé 2003-2008                             | 15 janvier 2008              | 5'000'000                         | 2.65%             | 132'500                            | 250'000                                       | 382'500                          |
| Consolidé 2000-2005                             | 20 juin 2005                 | 1'650'000                         | 5.255%            | 86'708                             | 100'000                                       | 186'708                          |
| Sous total                                      |                              | 7'870'000                         |                   | 261'403                            | 380'000                                       | 641'403                          |
| <b>CAISSE RAIFFEISEN DE NENDAZ</b>              |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Consolidé                                       |                              | 800'000                           | 3.75%             | 30'000                             |   | 30'000                           |
| Consolidé 2002-2004                             | 30 juin 2004                 | 1'000'000                         | 3.5%              | 35'000                             |   | 35'000                           |
| Sous total                                      |                              | 1'800'000                         |                   | 65'000                             |   | 65'000                           |
| <b>GENERALI ASSURANCES</b>                      |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Bons de caisse 1997-2004                        | 18 juin 2004                 | 3'000'000                         | 3.5%              | 105'000                            |   | 105'000                          |
| <b>LA SUISSE ASSURANCES</b>                     |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Consolidé 1997 - 2005                           | 18 juin 2005                 | 4'000'000                         | 3.75%             | 150'000                            |   | 150'000                          |
| <b>CENTRALE D'EMISSION DES COMMUNES SUISSES</b> |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Terme fixe série 72 1996-2004                   | 4 avril 2004                 | 2'500'000                         | 4.25%             | 106'250                            |   | 106'250                          |
| Terme fixe série 81 1998-2008                   | 22 novembre 2008             | 4'000'000                         | 3.25%             | 130'000                            |   | 130'000                          |
| Sous total                                      |                              | 6'500'000                         |                   | 236'250                            |   | 236'250                          |
| <b>CREDITS LIM (sans intérêt)</b>               |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Centre Sportif                                  |                              | 337'400                           |                   |                                    | 34'300  | 34'300                           |
| Prêt collecteurs rive droite                    |                              | 142'600                           |                   |                                    | 28'400  | 28'400                           |
| Centre sportif de Siviez                        |                              | 95'000                            |                   |                                    | 15'000  | 15'000                           |
| Prêt intempéries                                |                              | 710'000                           |                   |                                    | 79'000  | 79'000                           |
| Sous total                                      |                              | 1'285'000                         |                   |                                    | 156'700                                       | 156'700                          |
| <b>RECAPITULATION</b>                           |                              |                                   |                   |                                    |   |                                  |
| Total des prêts consolidés                      |                              | 39'613'329                        |                   | 1'473'932                          | 1'136'220                                     | 2'610'152                        |
| Total des prêts à taux préférentiels            |                              | 1'285'000                         |                   |                                    | 156'700                                       | 156'700                          |
| Emprunt SEIC                                    |                              | 2'597'322                         |                   | 111'124                            | 36'011  | 147'135                          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                            |                              | <b>43'495'651</b>                 |                   | <b>1'585'056</b>                   | <b>1'328'931</b>                              | <b>2'913'987</b>                 |

# statistiques

Nendaz dans le Valais

## Superficie du territoire (par ordre décroissant)

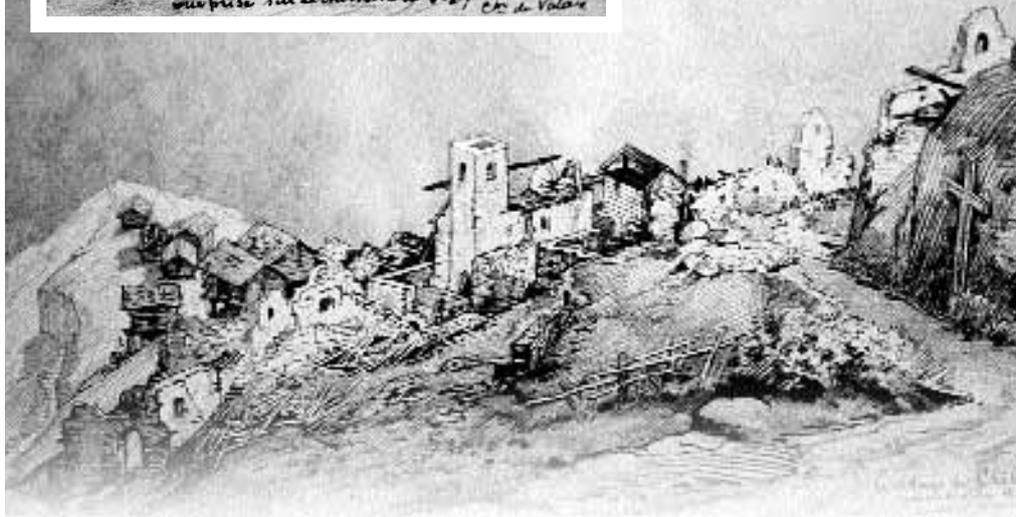
|                    |           |
|--------------------|-----------|
| 1 Bagnes           | 28'221 ha |
| 2 Zermatt          | 24'267 ha |
| 3 Evolène          | 21'000 ha |
| 4 Fieschertal      | 17'295 ha |
| 5 Orsières         | 16'505 ha |
| 6 Ayer             | 11'907 ha |
| 7 Saas-Almagell    | 11'028 ha |
| 8 Hérémence        | 10'756 ha |
| 9 Naters           | 10'126 ha |
| 10 Oberwald        | 9'691 ha  |
| 11 Simplon         | 9'091 ha  |
| 12 Blatten         | 9'063 ha  |
| 13 Bourg St-Pierre | 9'014 ha  |
| 14 St-Niklaus      | 8'930 ha  |
| 15 Zwisbergen      | 8'613 ha  |
| 16 NENDAZ          | 8'590 ha  |
| 17 Conthey         | 8'506 ha  |
| 18 Oberems         | 8'462 ha  |
| 19 Savièse         | 7'109 ha  |
| 20 Leukerbad       | 6'722 ha  |

## Population (par ordre décroissant) au 1.1.2002

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| 1 Sion             | 27'471 hab. |
| 2 Monthey          | 14'464 hab. |
| 3 Sierre           | 14'223 hab. |
| 4 Martigny         | 13'908 hab. |
| 5 Brig-Glis        | 11'794 hab. |
| 6 Naters           | 7'596 hab.  |
| 7 Viège            | 6'588 hab.  |
| 8 Conthey          | 6'501 hab.  |
| 9 Bagnes           | 6'345 hab.  |
| 10 Fully           | 5'908 hab.  |
| 11 Collombey-Muraz | 5'727 hab.  |
| 12 Savièse         | 5'488 hab.  |
| 13 NENDAZ          | 5'379 hab.  |
| 14 Zermatt         | 5'376 hab.  |
| 15 Vétroz          | 3'964 hab.  |
| 16 Troistorrens    | 3'715 hab.  |
| 17 St-Maurice      | 3'612 hab.  |
| 18 Lens            | 3'403 hab.  |
| 19 Saxon           | 3'384 hab.  |
| 20 Loèche          | 3'341 hab.  |

## Recettes nettes d'impôt par communes en 2001 (par ordre décroissant)

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| 1 Sion             | Fr. 70'378'000.- |
| 2 Monthey          | Fr. 39'450'000.- |
| 3 Martigny         | Fr. 33'250'000.- |
| 4 Sierre           | Fr. 32'945'000.- |
| 5 Bagnes           | Fr. 27'882'000.- |
| 6 Brig-Glis        | Fr. 25'079'000.- |
| 7 Viège            | Fr. 22'007'000.- |
| 8 Zermatt          | Fr. 18'983'000.- |
| 9 Naters           | Fr. 13'530'000.- |
| 10 NENDAZ          | Fr. 13'335'000.- |
| 11 Conthey         | Fr. 13'137'000.- |
| 12 Lens            | Fr. 11'949'000.- |
| 13 Savièse         | Fr. 11'440'000.- |
| 14 Collombey-Muraz | Fr. 10'659'000.- |
| 15 Fully           | Fr. 10'192'000.- |
| 16 Chermignon      | Fr. 10'022'000.- |
| 17 Montana         | Fr. 9'862'000.-  |
| 18 Randogne        | Fr. 8'632'000.-  |
| 19 Ayent           | Fr. 6'861'000.-  |
| 20 Loèche          | Fr. 6'783'000.-  |



## il y a 100 ans: 1904

par Simon Germanier

### II Un événement majeur: l'incendie de Clèbes

« Les maisons, à deux ou trois étages, étaient pareillement en bois, à l'exception de la cuisine et de la cave. Construites de vieux et durs mélèzes, brûlées par un soleil ardent sur le flanc d'un coteau, elles étaient d'un noir d'ébène. Les charpentiers avaient même, sans le savoir, conservé les traditions de la décoration romane. Sous les fenêtres, une poutre, presque la seule ornementation à l'extérieur, portait une corniche avec les ornements romans: dents de scie, arcatures, etc.»

Il est difficile de reconnaître le village de Clèbes dans cette description due à la plume du chanoine P. Bourban. C'est pourtant bien de Clèbes qu'il s'agit, mais de Clèbes du 19<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire d'avant sa destruction quasi totale par l'incendie du lundi 8 août 1904.

\*\*\*

La chronique parle d'un été torride et sec. Le feu jaillit soudain d'une grange située dans la partie nord du village, il est 15h30 environ. En moins d'une heure il ravage le cœur de Clèbes. Le tocsin sonne à la volée alentour. Toute la vallée a les yeux tournés vers le sinistre; de partout les hommes se hâtent pour porter secours. Ceux qui montent dans le Chimi prennent la mesure du désarroi qui

I Les notables

II Un événement majeur:  
l'incendie de Clèbes

III Progrès technique: les «fontaines»

IV Florilège

V Une année bissextile, donc électorale

régne, des meules de fromage que l'on jette des greniers roulent sur la tranche dans la pente vertigineuse et se fracassent dans les haies et les anfractuosités.

Au village la lutte est inégale. L'amas de bâtisses en bois, serrées les unes contre les autres, flambe comme une torche alimentée par la paille et les foins tout frais entassés dans les granges. Les hommes, eux, s'échinent avec de dérisoires moyens et de l'eau en insuffisance; la chaleur est telle, rapporte-t-on, que même les tuyaux brûlent si l'on s'approche trop de la fournaise. Ironie du sort la pompe à incendie du village, neuve encore et rangée trop près de l'origine du sinistre, brûle avant d'avoir servi.

On décompte les pertes dans les jours qui suivent: 18 maisons ont disparu, 20 granges-écuries et 30 greniers. Heureusement le bétail est à l'alpage. Les habitants ont pu fuir à temps. Ils se réfugient qui à Veysonnaz, qui à Verrey, ou dans les mayens. Mais aucune bâtisse n'est assurée, des temps difficiles sont annoncés.

\*\*\*

M. Raymond Evêquoz, préfet du district de Conthey, se rend rapidement sur les

lieux. Au nom du Conseil d'Etat valaisan il lui appartient d'organiser l'aide aux familles sinistrées. Une souscription publique est ouverte; elle produira en quelques semaines la belle somme de Fr. 17'500.- de l'époque. La répartition des fonds et leur distribution sont effectuées par un comité composé du curé de Nendaz Pierre Guéron et des présidents d'Ardon, Joseph Broccard et de Nendaz, Jean-Jacques Mariéthoz.

Le Conseil communal de Nendaz intervient lui aussi. Par décision du 9.10.1904 il accorde l'octroi gratuit de 600 plantes de sapin et de mélèze pour la reconstruction. Il mandate par ailleurs un ingénieur pour étudier la création d'un chemin forestier facilitant la sortie de ces bois, ainsi que l'implantation d'une scierie près de l'Ogeintse. Autres formes d'aides communales: l'octroi d'un «subside» de Fr. 400.- à valoir sur les impôts 1903/1904 des sinistrés; ainsi que la prise en charge d'une dette de Fr. 106.- de la section à l'égard de la paroisse, pour les orgues.

\*\*\*

Selon l'abbé Joseph Fournier (voir Nendaz d'autrefois, pages 26-27) «on ne sut jamais comment le feu avait pris». Selon la Patrie Suisse qui a rapporté l'incendie dans son édition du 28.8.1904 «le feu a éclaté... probablement par suite de l'imprudence d'enfants jouant avec des allumettes».

Le photographe E. Pasche, de Sion, a consacré un reportage au village incendié. Malheureusement nous ne sommes pas parvenus à retrouver ces photographies, si elles existent encore bien entendu. Une image cependant demeure, due au talent du peintre Edouard Jeanmaire que les Nendards de l'époque connaissaient bien. Le tableau montre ce qui reste de Clèbes vu depuis le sud-est. Il est aujourd'hui la propriété de M. Candide Fragnière, ancien conseiller communal. Une reproduction de cette œuvre illustre le présent article.

#### AILLEURS DANS LE MONDE

##### C'est au Etats-Unis que le feu fait des ravages en 1904.

Le jour de l'an, à Chicago, une explosion met le feu à un théâtre en pleine représentation. La salle est bondée d'un public qui se rue vers les portes dans une indescriptible panique. Les issues sont vite bloquées: les spectateurs ne sortiront plus, ni les sauveteurs n'entreront.

Un mois plus tard, le 7 février, la ville de Baltimore est quasi détruite par un gigantesque incendie. Les dégâts sont estimés à 50 millions de dollars de l'époque.

Le 15 juin le feu ravage un paquebot de loisir au large de New-York. La majorité des victimes sont des enfants.

On ne connut jamais l'exact bilan des victimes de ces catastrophes. La presse de l'époque a parlé de quelque 2000 morts.

## AVIS - Ramassage du papier

Nous informons la population que les prochains ramassages du papier prévus pour cette année 2004 auront lieu les :

**jeudi 27 mai 2004 - jeudi 22 juillet 2004 - jeudi 23 septembre 2004 - jeudi 18 novembre 2004**

Les vieux papiers seront déposés avant 9heures aux endroits habituels de ramassage des ordures ménagères.

N'oubliez pas de les attacher convenablement.

A l'avenir, plus de papier aux poubelles! Réservez les pour les ramassages périodiquement prévus.

## AVIS - Ramassage des objets encombrants

Les personnes intéressées peuvent déposer leurs objets encombrants dans l'une des deux bennes de couleur bleue mises à disposition.

### VILLAGES

| VILLAGES             |  | DU            | JUSQU'AU     |
|----------------------|--|---------------|--------------|
| Aproz                | A proximité de la STEP d'Aproz           | 21.04. dès 8h | 22.04. à 18h |
| Baar                 | Ecole de Baar                            | 28.04. dès 8h | 29.04. à 18h |
| Basse-Nendaz         | Place de Petteré                         | 24.04. dès 8h | 26.04. à 18h |
| Beuson               | Départ route de Veysonnaz                | 01.05. dès 8h | 03.05. à 18h |
| Bieudron             | Sur digue Rhône départ route de Bieudron | 21.04. dès 8h | 22.04. à 18h |
| Brignon              | Place du Creux                           | 28.04. dès 8h | 29.04. à 18h |
| Clèbes               | Entrée du village                        | 01.05. dès 8h | 03.05. à 18h |
| Fey                  | Place de l'ancienne chapelle             | 24.04. dès 8h | 26.04. à 18h |
| Haute-Nendaz/Sornard | Place devant l'église                    | 05.05. dès 8h | 06.05. à 18h |
| Haute-Nendaz Station | Place en face de la patinoire            | 05.05. dès 8h | 10.05. à 18h |
| Planchouet           |  | 12.05. dès 8h | 13.05. à 18h |
| Saclentse            | Place de l'arrêt postal                  | 08.05. dès 8h | 10.05. à 18h |
| Siviez               | Cabine téléphonique                      | 12.05. dès 8h | 13.05. à 18h |

### CONTENU

#### Benne 1: bois/plastique

meubles, sommiers, matelas, tapis, bois et agglomérés (long max. 2 m), récipients vides, télévisions, bâches, matières plastiques, skis, pneus

#### Benne 2: métaux

vélos, cuisinières, machines à laver

NE SONT PAS ADMIS: Les déchets provenant de la taille et du jardin, les matériaux de démolition, terre, pierres, liquides (huiles, peintures), sac à ordures, déchets recyclables (verres, papier).

# le géant aux chaussettes rouges

pour les élèves de Nendaz et Veysonnaz, Yvan Fournier

«Attention Mesdames et messieurs,  
dans un instant, on va commencer!  
Nous vous demandons évidemment  
d'être indulgents!  
5, 4, 3, 2, 1, 0, partez, tous les  
projecteurs vont s'allumer  
Et tous les acteurs vont s'animer  
en même temps!»

*(Paroles de Michel Fugain)*

N'oubliez pas d'accrocher un grand  
sourire à vos lèvres, d'attacher vos  
ceintures et d'enfiler vos chaussettes,  
pour aller voir, entendre, soutenir

«Le Géant aux chaussettes rouges»,  
une création originale présentée  
dans des décors et des costumes hors  
du commun créés par les élèves de  
Nendaz et Veysonnaz.

Plongez dans des ambiances d'hier et  
de demain... sous terre! Et qui plus est,  
en Chine, en Bretagne, à Rome,  
et surtout... chez Mireille!

Élèves d'hier, rencontrez les élèves  
d'aujourd'hui et ceux de demain!  
Admirez ces petites têtes dynamiques



qui, depuis plusieurs mois, travaillent  
d'arrache-pied pour ce spectacle.

Découvrez le talent d'une chorégraphe  
d'expérience qui partage depuis trois  
années les destinées de notre école et lui  
fait bénéficier de connaissances recon-  
nues. En effet, M<sup>me</sup> Monette Daetwyler  
(notre photographie) dépense sans  
compter son temps, sa patience et son  
énergie à la réussite de ce projet. C'est  
grâce à la motivation contagieuse de  
Monette, à sa volonté insatiable de par-  
tager sa passion, qu'un spectacle tel que  
Le Géant aux chaussettes rouges a pu se  
réaliser dans les meilleures conditions.

Écoutez les douces musiques, parfois  
connues, parfois fredonnées; écoutez  
les nouvelles mélodies composées pour  
l'occasion et chantez avec nous...

*Le beau, le grand, le fort, géant, géant.  
C'est un géant  
Un grand géant  
Un gros géant  
Un fort géant  
Qui veut traverser l'océan  
Pour rencontrer le grand sorcier  
Qui le fera rapetisser  
Car il veut se marier.*

Goûtez aux Bienfaits de la Printse qui  
ont mis sur pied un espace d'accueil  
aux couleurs de la fête accessible  
avant et après les représentations...

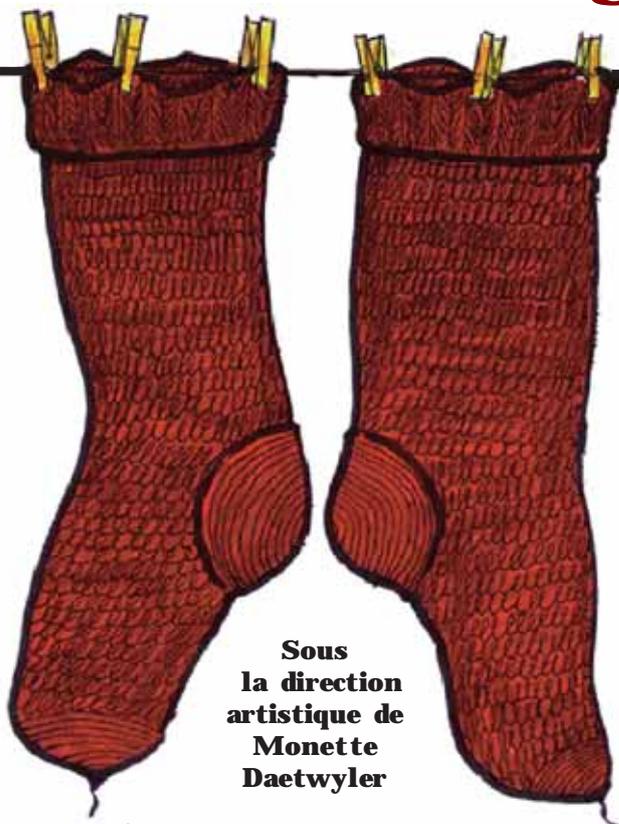
Et surtout, rendez-vous à tous du jeudi  
22 au dimanche 25 avril à la salle de  
la Biolette à Basse-Nendaz, à 20h00  
(les billets sont à retirer avant 19h30).

N'oubliez pas de réserver vos places,  
au secrétariat des écoles de Nendaz  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi  
après-midi au 027 288 11 39.  
A bientôt!

## SPECTACLE DES ÉCOLES DE NENDAZ/VEYSONNAZ

SALLE DE LA BIOLETTE/BASSE-NENDAZ

# Le Géant aux Chaussettes rouges



**Sous  
la direction  
artistique de  
Monette  
Daetwyler**

■ Élèves d'Aproz, de Basse-Nendaz et de Fey:  
le jeudi 22 et le vendredi 23 avril 2004 à 20h00

■ Élèves de Baar, de Brignon, de Haute-Nendaz et de Veysonnaz:  
le samedi 24 avril à 20h00 et le dimanche 25 avril 2004 à 18h00

Réervations: secrétariat des écoles 027 288 11 39 (l'après-midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis)